

COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Note de présentation brève et synthétique

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 041-214102030-20250225-SYNTHESE_CA2024-BF



I. Le cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le compte administratif a été voté à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le 25 février 2025.

M. le Maire n'a pas participé au vote et Mme Montreau qui lui avait donné pouvoir non plus.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'année 2024 a généré un **excédent de fonctionnement de 142 107,41 €**.

• **Les dépenses de fonctionnement 2024** se sont élevées à 337 437,02 € (+ 4,41% par rapport à 2023).

Il avait été prévu au budget prévisionnel 445 648,00€.

Chapitre	CA 2024
011 - Charges à caractère général	96 133,96
012 – Charges de personnel & frais assimilés	132 874,51
014 - Atténuations de produits	217,00
65 - Autres charges de gestion	82 334,55
66 – Charges financières	25 877,00
TOTAL	337 437,02

Les dépenses en 2024 sont légèrement plus élevées que celles de 2023 (+ 14 267,18, soit + 4,41%), en raison de la hausse générale des coûts (énergie, petit équipement...), de frais d'entretien sur les bâtiments publics, des charges de personnel, mais restent maîtrisées. Le virement à la section d'investissement s'est élevé à 10 393,20€.

La collectivité emploie 4 agents de catégorie C, dont 2 à temps plein et 2 à temps non complet.

• **Les recettes de fonctionnement 2024** ont représenté 479 544,43 € (+ 1,66+ par rapport à 2023).

Il avait été prévu au budget prévisionnel 445 648,00€.

Chapitre	CA 2024
70 – Produits des services	38 048,18
73 – Impôts et Taxes, fiscalité locale	324 156,83
74 – Dotations et participations	91 991,59
75 – Autres produits de gestion courante	25 277, 51
76 – Produits financiers	0,72
77 – Produits exceptionnels	69,60
TOTAL	479 544,43

Les recettes de fonctionnement ont très légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 7 848,09 €), mais restent stables. La salle des fêtes a été moins louée qu'en 2023, ce qui explique la baisse de recettes de gestion courante. La commune a perçu 13 237€ de plus de fiscalité locale que l'année précédente.

Taux d'imposition en 2024 : foncier bâti : 51,32% / foncier non bâti : 52,71% / taxe d'habitation : 21,54%.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le résultat d'investissement s'élève à **+ 3 443,61 €**.

● **Les dépenses d'investissement 2024** ont représenté 308 357,33 € (+67,46% par rapport à 2023).

Il avait été prévu 350 470,00€ au budget prévisionnel.

Chapitre	CA 2024
21 – Immobilisations corporelles	263 034,01
16 - Emprunts	45 323,32
Total	308 357,33

Travaux et achats au chapitre 21 :

Achat de parcelles à l'entrée nord du bourg (62 400,00 €) ;

Travaux de voirie (119 866,80€) ;

Installation de la vidéoprotection (68 681,40€) ;

Diagnostic, étude d'avant-projet de sécurisation du bourg et plan topographique (8 400,00€) ;

Achat d'un aspirateur (283,81€) ;

Achat de tables pour la salle des fêtes et siège secrétariat (3 402,00€)

● **Les recettes d'investissement 2024** ont représenté 311 800,94 € (+36,34% par rapport à 2023).

Il avait été prévu 350 470,00€ au budget prévisionnel.

Chapitre	CA 2024
001 – solde 2023	44 551,20
10 - Dotations, fonds divers et réserves	173 136,82
13 - Subventions	24 000,00
16 - Emprunt	70 000,00
21 – Immobilisations corporelles	112,92
TOTAL	311 800,94

- Chapitre 10 : Le titre au c/1068 est de 148 525,60 €. Les autres recettes proviennent du FCTVA (22 313,16€) et de taxes d'aménagement perçues (2 298,06€).

- Chapitre 13 : La subvention du conseil départemental pour les travaux de voirie via la dotation de solidarité rurale s'est élevée à 24 000 €.

Une subvention au titre de la DETR, pour l'installation du système de vidéoprotection a été accordée en 2024 mais le versement sera finalement effectué en 2025 (34 340,40€).

- Chapitre 16 : un emprunt a été effectué auprès du Crédit Agricole pour financer l'achat de parcelles et l'acte d'achat à l'entrée du bourg nord.

IV. Résultat d'exécution du budget

Le résultat d'exécution du budget 2024 présente un résultat de clôture de **145 551,02€**.